

Mardi 28 mai 2019
Salle du Faubourg

AG de la fonction publique et du secteur subventionné pour la grève des femmes*, grève féministe du 14 juin 2019

20h – 22h

A l'issue de l'Assemblée générale du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné du 12 mars 2019, le personnel a déposé un préavis de grève au Conseil d'Etat.

Ses revendications ?

- Une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle.
- Améliorer le congé parental pour le deuxième parent.
- Une meilleure protection de la maternité.
- Une réduction générale du temps de travail.
- Une politique engagée pour l'égalité femmes-hommes.

... et bien d'autres encore !

Sous la pression des collectifs de grève des femmes*/ grève féministe et du personnel, le Conseil d'État, nombre d'EPA et d'employeurs du secteur subventionné ont déclaré que la grève du 14 juin était légale et qu'aucune sanction ne sera prise à l'encontre des grévistes. Ils encouragent même à participer aux actions de cette journée.

De plus, le Conseil d'Etat entre en matière sur certaines revendications féministes du Cartel et délègue ce thème à la commission paritaire du statut. C'est une victoire d'étape !

Autre victoire : la suppression des examens le 14 juin : élèves et enseignant-e-s pourront exercer leur droit de grève.

Mais ce n'est qu'un début !

Il est temps de rendre nos revendications visibles au sein du mouvement national de la grève des femmes*, grève féministe.

Dans ces quatre pages, vous trouverez des explications sur le cahier de revendications déposé par le CARTEL, des enjeux en terme d'égalité au sein du secteur public et subventionné, des informations sur le déroulement de la journée du 14 juin, des informations pratiques et un rappel de vos droits liés à la grève.

**Organisons concrètement pour cette journée:
venez avec vos idées!**

* : toute personne qui n'est pas un homme cisgenre (soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance)

Une grève des femmes*, grève féministe... Pourquoi ?

37 ans après l'inscription du principe de l'égalité dans la Constitution, nous, femmes* attendons des actes. Les inégalités persistent à tous les niveaux : à la maison, dans l'espace public, au travail. Nos salaires et nos retraites sont toujours insuffisants. Nous assurons les deux tiers du travail domestique, éducatif et de soin. Les conséquences? Temps partiels contraints, contrats précaires ou interruptions de carrière pénalisantes.

Changeons ce système qui, aujourd'hui encore, dévalorise notre travail !

Fonction publique et secteur subventionné à Genève : les inégalités persistent.

Le bilan social de l'Etat de Genève et des institutions autonomes de 2017 est édifiant sur la persistance des inégalités. Il y a très peu de femmes cadres, même dans les secteurs féminisés. La grande majorité des temps partiels restent effectués par des femmes, les inégalités salariales entre hommes et femmes représentent toujours 1'421.- sur le salaire moyen d'un temps plein.

Quant à la politique salariale de la fonction publique et du secteur subventionné, elle peine actuellement à reconnaître les métiers féminins à leur juste valeur. Si SCORE a été vendu au personnel comme une solution à la revalorisation des métiers dits féminins de la santé et du social, son opacité entrave l'égalité salariale. De plus, l'analyse ne prend pas en compte les temps partiels ! En effet, le temps partiel est parfois subi, notamment dans les

métiers de la petite enfance, de la santé et du social. Ajoutez à cela les tâches domestiques, et vous comprendrez que cette question ne relève pas seulement du choix personnel.

De plus, les secteurs particulièrement féminisés de la santé, du social et certains secteurs administratifs sont touchés de plein fouet par les politiques d'austérité en place depuis une vingtaine d'années. Les coupes précarisent les conditions de travail : cdd en chaînes, externalisation, etc.

Le personnel attend de l'Etat employeur davantage que des déclarations d'intention. Il attend que celui-ci mette la main à la pâte pour enfin garantir l'égalité femmes - hommes, dont il se fait le chantre depuis des années. Les travailleuses ont assez attendu

Quid des hommes solidaires ?

L'AG du 28 mai et la grève du 14 juin seront mixtes. Bienvenue à toutes et à tous ! Néanmoins, les femmes* sont les mieux placées pour parler des problèmes qu'elles subissent sur leur place de travail. Nous demandons donc plutôt aux hommes de se montrer disponibles pour les soutenir dans leurs revendications et rendre leurs mobilisations la plus aisée possible, par exemple en assumant des tâches logistiques/domestiques ou en prenant en charge un éventuel service minimum.

Nos revendications en bref

Le personnel souhaite une politique engagée pour l'égalité femmes - hommes et veut davantage que des déclarations d'intention, en particulier :

- l'application du règlement sur l'égalité REgal et l'implication du personnel dans le suivi de celui-ci
- une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle, notamment grâce aux respect des temps partiels, une réduction générale du temps de travail et la mise en place de crèches étatiques
- un audit de la politique salariale de l'Etat vérifiant si celle-ci ne discrimine pas indirectement les métiers féminins
- un congé parental payé et obligatoire, pour le deuxième parent, de 18 semaines, conformément aux recommandations des organisations du personnel et de l'experte de la confédération - avec une phase transitoire à 6 semaines.
- une meilleure protection de la personnalité des travailleuses : lutte contre les climats de travail sexistes, meilleure prise en compte de la parole de la victime en cas de harcèlement sexuel et de mobbing
- une meilleure protection de la maternité, notamment grâce à l'application stricte des recommandations du SECO : allaitement, etc.
- une meilleure protection sociale pendant la 1ère année d'engagement pour tous les statuts
- le retour de l'âge pivot à 64 ans à la CPEG
- la mise en place d'un plan d'éducation non généré et non sexiste en collaboration avec les organisations professionnelles
- la réintégration du personnel de nettoyage, majoritairement féminin, là où il a été externalisé, voyant ainsi ses conditions se dégrader.

Pour plus de détails, rendez-vous sur le site du CARTEL. Vous trouverez le cahier de revendications complet déposé en février et la résolution de l'AG du 12 mars.

Le Conseil d'Etat a délégué une partie du traitement de ces revendications à l'Office du personnel de l'Etat qui les examine avec le Bureau de l'égalité. Nous voulons être partie prenante des propositions et du Plan d'action égalité du Conseil d'Etat. Nos revendications se doivent d'être largement soutenues : participez aux actions le 14 juin.

Journée du 14 juin

Joignez-vous à ce programme. Il sera actualisé régulièrement sur www.14juingeneve.ch

- **Matinée:** Je retrouve mes collègues devant le service pour un café-croissant et je prépare des panneaux, distribue le programme de la grève à mes collègues et aux passant-e-s, etc. ou autre chose.
- **11:00:** moment symbolique national pour visibiliser le travail de CARE (travail non rémunéré, reproductif et de soins)
- **dès 12h :** pique-niques féministes et activités, annoncées au fur et à mesure dans les quartiers et les communes genevoises
- **15:24 :** heure à laquelle les femmes ne sont plus payées à égalité avec leurs collègues masculins pour un plein temps : elles quittent le travail, la maison, le pique-nique de quartier et rejoignent la plaine de Plainpalais
- **16:00-17:00 :** rassemblement à Plainpalais: prises de parole, stands de boissons, fabrication de banderoles, ...
- **17:00 :** départ de la Marche de l'égalité

Comment faire grève

Le droit de grève est inscrit dans la Constitution : il vise à défendre et améliorer les conditions de travail. Chaque travailleuse a le droit de faire la grève. Aucun employeur, comité ni politique ne peut faire pression sur une employée pour l'en empêcher.

La grève est légale et légitime, puisque les solutions concrètes et nécessaires ont été déclinées auprès des employeurs. Elle est soutenue par les syndicats SIT, SSP, Unia et SYNA, qui ont débloqué des fonds de grève : toutes les femmes membres d'un syndicat pourront bénéficier d'une compensation partielle de la perte salariale liée à la grève. Il n'est pas trop tard pour devenir membre d'un syndicat !

Le 14 juin, Le **Conseil d'Etat** et la plupart des EPA ont décidé que les travailleuses et travailleurs :

- ... qui souhaitent participer à des manifestations peuvent s'absenter en récupérant les heures par une compensation en temps.
- ... se déclarent en grève selon les procédures habituelles, notamment la retenue de salaire et, selon les services, le service minimum.
- ... sont encouragé-e-s à organiser des actions dans leur service autour des questions d'égalité : organisations d'activités particulières sur le temps de travail sans retenue salariale ou compensation.

Dans les services publics, hors service minimum, toute personne qui le désire pourra participer à la grève. Les EPA (EPI, HUG, d'IMAD, etc.) ont pris des positions similaires.

Pour les **institutions du secteur subventionné**, renseignez-vous auprès de votre direction ou de votre syndicat. Mais surtout... Parlez à vos collègues, faites part de vos revendications à votre employeur, prenez contact avec un syndicat.

Vous trouverez plus d'informations sur les aspects juridiques liés à la grève sur www.14juingeneve.ch/comment-participer